

La Wallonie veut se doter d'un réseau électrique durable et intelligent

Selon Francis Ghigny, président de la CWaPE, la priorité absolue doit être donnée au développement et à la modernisation du réseau de transport et de distribution de l'électricité. Le réseau doit pouvoir intégrer davantage de production renouvelable, souvent décentralisée, et acquérir la capacité d'une gestion dynamique du réseau. Les compteurs intelligents risquant d'être trop coûteux pour de nombreux ménages et non rentables pour la majorité des usagers, leur déploiement devrait se réaliser progressivement et serait réservé d'abord à des groupes cibles.

Ensemble!: *l'Union européenne et les lobbies des fabricants de compteurs intelligents exercent une forte pression pour que soient installés ce type de compteurs dans chaque demeure. Quel est, selon vous, le rôle que les compteurs intelligents peuvent jouer pour promouvoir un paysage énergétique plus durable et plus renouvelable?*

Francis Ghigny: "Nous lançons un appel aux gestionnaires de réseaux de distribution (les GRD) et aux autorités pour orienter, par le biais d'un groupe de travail spécifique, les investissements nécessaires dans le réseau électrique. La priorité doit aller vers les investissements qui permettent l'intégration totale et souple de l'énergie renouvelable dans le réseau et vers les investissements qui stimulent les économies d'énergie (URE). Nous voulons,

ENTRETIEN AVEC FRANCIS GHIGNY, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION WALLONNE POUR L'ÉNERGIE (CWAPE), À PROPOS DE L'INSTALLATION DES COMPTEURS INTELLIGENTS ET DE L'ORGANISATION D'UN RÉSEAU ÉLECTRIQUE DURABLE ET INTELLIGENT (REDI)...

Propos recueillis par Paul Vanlerberghe
CSCE

ensemble, préparer la réalisation de réseaux électriques durables et intelligents.

Les compteurs dits intelligents ne sont pas, en ce moment, la priorité principale pour nous. Ils peuvent, tout au plus, apporter un effacement de la puissance demandée ou étaler la consommation dans le temps, mais ils ne réalisent pas une réelle économie d'énergie. Le déploiement généralisé de ces compteurs entraînerait un coût d'installation de 600 euros par ménage, soit un investissement d'un milliard d'euros pour la Wallonie. Ce serait la dépense de trop... s'il devait apparaître que cette dépense n'était pas compensée par des économies équivalentes.

Bien sûr, les compteurs électroniques avec des fonctions avancées auront un futur. Ces compteurs évolués pourront être installés chez des groupes cibles, là où c'est vraiment pertinent: d'abord chez les consommateurs qui le désirent, puis là où ils remplacent les compteurs à budget, chez les autoproducteurs, chez

les gros consommateurs avec des applications effaçables, chez les gens qui ont des voitures électriques..."

Ensemble!: *Dans les plans stratégiques des fournisseurs/producteurs, le déploiement généralisé des compteurs intelligents est fort lié à des projets pour une tarification multiple, y compris l'éventualité de plages tarifaires avec tranches horaires et multiples jours-types...*

F. G.: "La tarification multiple est intéressante si elle n'est pas trop complexe. Mais une multitude de possibilités rendra la comparaison des tarifs très difficile. Les simulateurs qui comparent le coût de la fourniture d'énergie pourraient devenir obsolètes... Donc, le résultat pourrait être moins de transparence et nous savons que cela risque évidemment d'augmenter les marges. Ce mouvement pourrait avoir une certaine utilité pour les *smart consumers*, les consommateurs très avisés, mais le public général risque de s'y

perdre. Cela risque d'être rentable seulement pour une tranche d'environ 10 % des usagers."

Ensemble!: *Pourriez-vous détailler ce que vous entendez par développement d'un réseau électrique durable et intelligent?*

F. G.: "Notre priorité est de réaliser un réseau d'électricité performant, physiquement fiable, et capable d'absorber les énergies renouvelables qui, ne l'oublions pas, doublent tous les trois ans en puissance. Nous avons baptisé ce projet REDI: réseaux électriques durables et intelligents. Ces réseaux doivent se baser sur la situation actuelle des réseaux, qui contiennent déjà une part d'intelligence, via les postes de la Télécommande centralisée (TCC).

Par exemple, il y a dans la partie est de la Wallonie, un potentiel formidable d'énergie éolienne. Mais le réseau, dans son état actuel, n'est pas capable d'incorporer et de gérer ce grand potentiel, s'il se réalise. Cela nécessitera un

investissement de taille, dans la capacité physique du réseau.

Mais il nous faut aussi développer tout de suite la capacité de gérer de façon dynamique et en temps réel le réseau d'électricité. Nous serons confrontés avec une production qui n'est pas toujours maîtrisable (photovoltaïque, éoliennes) et très décentralisée. Pour cela, nous devons développer les instruments de mesure et les possibilités des commandes à distance situées dans les postes de transformation. Il s'agit d'équiper plusieurs centaines de postes, pour capter les flux et les tensions sur le réseau. Cela peut nous donner une idée raisonnable et dynamique des besoins du réseau. Cela nous permet également d'agir sur la demande, en donnant des signaux en temps réel pour adapter le comportement, pour enclencher les compteurs multiples et les équipements qui y sont associés.

En plus des priorités que nous allons définir au niveau de la Wallonie, nous aurons, dans les années à venir, notre part à jouer dans le grand dessein du réseau au niveau de l'Europe [ⓐ]. Bien entendu, on ne sait pas encore exactement combien de milliards d'euros cela va coûter au niveau des régions en Belgique. Mais il est significatif que la Commission européenne,



dans sa communication récente sur les investissements à faire dans le secteur électrique au sein de l'Union, dresse un bilan pour le futur qui coûtera dans les mille milliards d'euros. En parallèle avec nos priorités, une des grandes priorités du *master plan* européen consiste à rendre possible l'intégration totale et souple des énergies renouvelables et non maîtrisables, surtout l'éolien. Cela constitue une raison de plus pour nous de ne pas engager la région dans des dépenses qui ne se retrouvent pas dans le grand plan pour un réseau durable et intelligent."

[ⓐ] Le lobby officiel auprès de l'Union européenne des fabricants de compteurs intelligents: ESMIG – European Smart Metering Industry Group, boulevard A. Reyers 80 à 1030 Bruxelles. Voir www.esmig.eu

[ⓑ] Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Priorités en matière d'infrastructures énergétiques pour 2020 et au-delà – Schéma directeur pour un réseau énergétique européen intégré. COM (2010) 677 final.

[ⓒ] Énergie, Économie et Politiques, Jean-Pierre Hansen et Jacques Percebois, Éditions de Boeck Université, novembre 2010, Bruxelles.

[ⓓ] Nouvelle organisation du marché de l'électricité. Projet de loi débattu et voté au Parlement français en 2010, qui entre en vigueur en 2011.

La rente nucléaire, une rente de rareté ?

Selon Jean-Pierre Hansen, la rente nucléaire n'existe pas ou, du moins, faudrait-il la renommer "rente de rareté"...

Dans leur livre monumental "*Énergie, Économie et Politiques*" [ⓐ], Jean-Pierre Hansen, ancien président administrateur délégué d'Électrabel, et Jacques Percebois, professeur à l'Université de Montpellier et directeur du Centre de recherche en économie et en droit de l'énergie, abordent tous les grands axes de l'économie de l'énergie : du charbon au pétrole en passant par l'électricité et le nucléaire.

Les grandes questions actuelles sur l'énergie verte et le rôle de certificats verts, ainsi que la controverse internationale sur la rente nucléaire,

y sont traitées de façon académique.

Hansen et Percebois mettent en garde les autorités contre la "tentation du pouvoir régalién de prélever ces quasi-rentes apparues ex-post", car cela aurait comme résultat de décourager les investisseurs potentiels dans le futur.

Ils décrivent cependant, dans le détail, le mécanisme appliqué par l'État français pour capter la rente nucléaire réalisée par Électricité de France dans la production du parc historique nucléaire. Repris dans la loi NOMÉ [ⓐ], ce mécanisme consiste en la vente obligatoire et bon marché d'une portion de cette production aux autres fournisseurs du marché français, sur la base d'un "prix régulé".